

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

**Procès-verbal de la 1174^e séance, tenue le mardi 22 avril 2025, à 14 heures, à la salle M-425
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence**

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Geneviève Saumier, Carmela Cucuzzella, Ahlem Ammar, Michel Janosz, Sylvie Dubois, Carl-Ardy-Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Simon De Denus, Jean-François Bouchard ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent, Françoise Guay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust ; les étudiantes, les étudiants : Ness Teboul, Isabelle Ouellette, Enrique Colindres, Justine Wu ; les observatrices, les observateurs : Alain Borsi (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

INVITATIONS : pour les délibérations CE-1174-5.2 et CE-1174-5.3, de la Faculté de l'éducation permanente : Jean-Pierre Marquis, vice-doyen aux études et secrétaire de la faculté, Isabelle Chiasson-Levesque et Abdellatif Lemssaoui, responsables de programme ; pour les délibérations CE-1174-5.4, CE-1174-5.5 et CE-1174-5.6, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, Christian Leduc, directeur du Département de philosophie, Jean-François Roussel, directeur, et Guadalupe Gonzalez Dieguez, professeure agrégée, de l'Institut d'études religieuses ; pour la délibération CE-1174-6.1, de la Faculté des sciences de l'éducation : Anne-Marie Émond, vice-doyenne à la formation initiale en enseignement ; pour la délibération CE-1174-6.2, de la Faculté de pharmacie : Simon-Pierre Gravel, professeur agrégé ; pour la délibération CE-1174-6.3, de la Faculté de médecine : Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires, Stefano Rezzonico, professeur agrégé, et Sylvie Hébert, professeure titulaire, de l'École d'orthophonie et d'audiologie ; pour les délibérations CE-1174-6.4, CE-1174-6.5 et CE-1174-6.6, de la Faculté des arts et des sciences : Jonathan Lévesque, conseiller, Christian Nadeau, professeur titulaire au Département de philosophie, Dominic Arsenault, professeur titulaire du Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels, et Sylvie Hamel, directrice du Département d'informatique et de recherche opérationnelle; pour la délibération CE-1174-7.3, de la Faculté de pharmacie : Marie-France Beauchesne, professeure titulaire de clinique et vice-doyenne associée aux études en pharmacie et à la vie étudiante

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les présentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Hugo Ciaburro ; la représentante, le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle ; les membres diplômés : Pascale Sirard, Benoît Lessard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé, Martin Guimond ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélineau, Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Pierrette Gaudreau, Michèle Glémaud

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

CE-1174-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1173^e séance tenue le 18 mars 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
- 4.1 Processus d'approbation budgétaire en lien avec la création et la modification de programmes

5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté de musique
 - Modification au programme de Baccalauréat en musiques numériques (1-615-1-2)
 - 5.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en intervention psychoéducative (1-215-5-2)
 - 5.3 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat de santé et sécurité du travail (1-402-5-0)
 - 5.4 Faculté des arts et des sciences – Département de philosophie
 - Création d'un programme de Certificat en éthique (1-195-5-0)
 - Intégration du programme à la liste des programmes constitutifs des baccalauréats par cumul avec appellation en *Environnement, société et transitions*, et en *Cultures, sociétés et religions*
 - 5.5 Faculté des arts et des sciences – Institut d'études religieuses
 - Création d'un programme de Majeure en études religieuses (1-885-2-1)
 - Modification aux programmes de Baccalauréat (1-885-1-1) et de Mineure (1-885-4-0) en études religieuses
 - Abolition des programmes de Majeure en sciences des religions (1-905-2-0) et de Majeure en théologie (1-885-2-0)
 - Modification aux programmes de baccalauréat par cumul avec appellation en *Cultures, sociétés et religions* et en *Religions, spiritualités et pratiques d'intervention*
 - 5.6 Faculté des arts et des sciences – Département des littératures de langue française
 - Abolition du programme de Baccalauréat en lettres et sciences humaines (1-163-1-0)
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté des sciences de l'éducation – Centre de formation initiale des maîtres
 - Création d'un programme de Maîtrise en éducation, option enseignement en adaptation scolaire (2-857-1-0)
 - 6.2 Faculté de pharmacie
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques (2-700-1-0)
 - 6.3 Faculté de médecine – École d'orthophonie et d'audiologie
 - Création d'un Programme de qualification en orthophonie (2-752-1-2)
 - Création d'un Programme de qualification en audiologie (2-751-1-2)
 - 6.4 Faculté des arts et des sciences – Département de philosophie
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en philosophie au collégial (2-195-6-0)
 - 6.5 Faculté des arts et des sciences – Direction
 - Modification au programme de DESS en arts, création et technologies (2-960-1-2)
 - 6.6 Faculté des arts et des sciences – Département d'informatique et de recherche opérationnelle
 - Modification au programme de Doctorat en informatique (3-175-1-0)
 - 6.7 Faculté des arts et des sciences – Direction
 - Modification au programme de Maîtrise en études internationales (2-072-1-0)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
 - 7.1 Faculté de l'éducation permanente
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité (1-066-5-0)
 - 7.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat de santé et sécurité du travail (1-402-5-0)
 - 7.3 Faculté de pharmacie
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine (2-675-6-3)
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance régulière
10. Clôture de la séance

CE-1174-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1173^e SÉANCE DU 18 MARS 2025

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1173^e séance, tenue le 18 mars 2025.

CE-1174-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

2025-A0033-1174-263

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1173^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation. Une précision porte sur la délibération CE-1173-5.4, sur l'adoption du calendrier universitaire (académique) pour les années 2026-27 à 2030-31. Sur la date du début du trimestre d'automne, il a été vérifié que l'article 1.11 (section *Définitions*) de la convention collective du SGPUM définit l'année académique comme « une période allant du 1^{er} septembre au 31 août suivant ». Par ailleurs, la lettre d'entente no 1 mentionne qu' « [E]n application de la clause TP 3.02 et malgré la clause RC 1.11, l'enseignement des cours dans une faculté pour le trimestre d'automne peut débuter au plus tôt le 23 août ».

Comme suivi d'une question présentée à la délibération CE-1173-4, les membres ont reçu le document 2025-A0033-1174-263, présentant des données sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants, par faculté, ayant effectué une demande d'attestation en vertu de la Politique sur les parents aux études, depuis septembre 2024, et sur la ventilation, par faculté, du nombre de demandes refusées selon le motif. Une question portant sur la nature des documents manquants ayant justifié un refus, on mentionne que cette question pourra être vérifiée auprès du Bureau de la registraire.

CE-1174-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point.

CE-1174-4.1 - Processus d'approbation budgétaire en lien avec la création et la modification de programmes

Les vice-doyennes et les vice-doyens responsables des études ont reçu récemment une communication les informant de la mise en place d'une nouvelle page MonUdeM détaillant les processus d'approbation de modification et création de programmes (incluant la mise en ligne d'une nouvelle version du formulaire de transmission). Parmi les changements du processus dorénavant en vigueur, une nouvelle modalité prévoit, pour les projets de création de programmes (nécessitant ou non des ressources additionnelles), ainsi que pour les projets de modification de programmes pour lesquels des ressources additionnelles sont demandées, l'élaboration d'un plan d'affaires qui devra être soumis pour approbation au comité du budget. Cette étape d'approbation devra être réalisée avant l'approbation du projet par les instances facultaires. Le BAPI demeure à la disposition des unités académiques pour les soutenir dans l'élaboration de plans d'affaires, et pourra les assister dans la coordination nécessaire au passage au comité du budget. L'objectif de ce

changement de processus est de s'assurer que les impacts financiers de projets aient bien été pris en considération. Un autre changement indique que le vice-rectorat responsable de la planification ne sera plus l'approbateur final pour l'implantation de tout projet de modification ou création de programmes, cette responsabilité revenant maintenant au vice-rectorat responsable des études. L'information relative aux modalités de transition vers le nouveau processus ainsi qu'aux mesures de soutien des unités a été précisée dans la communication.

CE-1174-4.2 Modalités de présentation des projets de programme

Dans l'esprit de favoriser un déroulement plus fluide et efficace des séances de la Commission, de nouvelles modalités sont proposées pour la participation d'invitées et d'invités pour la présentation des projets de programmes. Une telle participation sera suggérée pour les projets de création, ou pour les projets de modification donnant lieu à une refonte majeure ou à une réorganisation importante de la structure et des contenus de programme. Dans ce cas, une invitée ou un invité pourra participer à la présentation du projet et répondre aux questions, selon une durée à déterminer en fonction de la teneur du projet. Pour les projets de modification de teneur moins importante, alors présentés par la présidente ou le président de la sous-commission concernée, on pourra prévoir la disponibilité d'une invitée ou d'un invité uniquement pour la période de questions, s'il y a lieu. La présentation des plans d'action facultaires (processus institutionnel d'évaluation des programmes) sera effectuée par la présidente ou le président de la Sous-commission d'évaluation des programmes, et par la doyenne ou le doyen de la faculté concernée (ou vice-doyenne et vice-doyen membres de la Commission).

En réponse à une question sur un sujet d'un autre ordre, il est précisé que la date de remise des notes est déterminée en fonction des calendriers établis dans les facultés, fondés sur le calendrier d'émission des relevés de notes. Il est possible de communiquer avec le Bureau de la registraire.

CE-1174-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Michel Torres, présente le projet inscrit au point 5.1, et fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.2 à 5.6.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 5.2 et 5.3, la Commission reçoit, de la Faculté de l'éducation permanente, Jean-Pierre Marquis vice-doyen aux études et secrétaire de la faculté, Isabelle Chiasson-Levesque et Abdellatif Lemssaoui, responsables de programme.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 5.4, 5.5 et 5.6, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite ; Christian Leduc, directeur du Département de philosophie (point 5.4) ; Jean-François Roussel, directeur, et Guadalupe Gonzalez Dieguez, professeure agrégée, de l'Institut d'études religieuses (point 5.5).

CE-1174-5.1 Faculté de musique

- Modification au programme de Baccalauréat en musiques numériques
(1-615-1-2)

2025-A0033-1174-254, 254.1

La modification au programme de Baccalauréat en musiques numériques propose principalement la restructuration du bloc 70B (12 crédits), lequel devient obligatoire, et proposera quatre cours projets de 3 crédits chacun, soit les cours MCT 2511, MCT 2512, MCT 2513 et MCT 2514, auxquels des modifications sont apportées (titres et descriptions). Cette modalité veut alléger et faciliter la gestion et le cheminement, trop complexifiés par la

structure actuelle du bloc, composé de 16 cours, soit quatre cours pour chacune des quatre orientations identifiées. Il s'agit donc de retirer la mention des orientations, et d'intégrer celles-ci à la description des quatre cours maintenus (devenant des cours projets génériques). Les autres cours du bloc sont abolis. Un ajustement est également apporté au bloc 70J (option), par l'abolition de six cours de 1 crédit en Ensemble électroacoustique (sigle MUE), remplacés par six cours de 2 crédits, afin de mieux refléter la charge de travail de ces cours. Le nombre maximum de crédits pour ce bloc passera de 10 à 12 crédits, afin de permettre de suivre l'ensemble de ces six cours. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-524.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en musiques numériques (1-615-1-2), à la Faculté de musique, conformément au document 2025-A0033-1174-254.

CE-1174-5.2 Faculté de l'éducation permanente

- Modification au programme de Certificat en intervention psychoéducative
(1-215-5-2)

2025-A0033-1174-255, 255.1

La modification au programme de Certificat en intervention psychoéducative veut répondre aux recommandations issues du processus institutionnel d'évaluation, en tenant compte de l'évolution de ce domaine ainsi que des attentes et besoins de la formation et du marché du travail, notamment, en regard de l'élargissement des perspectives de l'intervention psychoéducative, laquelle ne se trouve plus exclusivement axée sur les enfants et adolescents, mais aussi sur d'autres clientèles confrontées à des défis d'adaptation (personnes âgées, proches aidants, communautés autochtones, parents d'enfants malades ou en situation de handicap, etc.). Dans cette perspective, et en lien avec les recommandations, la modification propose la mise à jour des objectifs en ce sens, un aménagement conséquent de la structure du programme, et la bonification des contenus de formation (nouvelles clientèles ciblées ; diversification des contextes et problématiques ; contenus EDI et RPP ; travaux pratiques en lien avec l'intervention dans un contexte de formation à distance). Principalement, le nombre de crédits obligatoires sera augmenté de 12 à 15 crédits, intégrant des compétences et des thématiques jugées essentielles à ce domaine, l'offre de cours à option sera diversifiée, et de nouveaux cours de sigle PSE seront proposés (dont un cours en intervention psychoéducative auprès des adultes, et des cours liés à une activité d'intégration et à un stage obligatoire). Des ajustements sont apportés aux critères d'admission (en cohérence avec ceux des autres programmes en intervention offerts par la Faculté). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-255.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en intervention psychoéducative (1-215-5-2), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2025-A0033-1174-255.

CE-1174-5.3 Faculté de l'éducation permanente

- Modification au programme de Certificat de santé et sécurité du travail
(1-402-5-0)

2025-A0033-1174-256, 256.1

La modification au programme de Certificat de santé et sécurité du travail donne suite aux recommandations issues du processus institutionnel d'évaluation, et propose une refonte en lien avec l'évolution constante des exigences légales et organisationnelles en matière de SST (dont la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail), et en lien avec les besoins actuels des entreprises et des secteurs professionnels, notamment, par l'intégration de contenus portant sur de nouvelles thématiques (technologies ; analyse de risques ; sécurité dans le milieu de la construction) et par la diversification des aspects spécifiques aux domaines de pratique (organisation ; gestion ; aspects juridiques ; etc.). Le bloc de cours obligatoires (70A) sera augmenté, passant de 9 à 15 crédits, consolidant la base de connaissances en fondements. La mise à jour des contenus de formation donne lieu à un réaménagement des cours des blocs de la structure (ajout, retrait ou abolition de cours, et intégration de nouveaux cours). Les deux blocs de cours à option (70B et 70C) comporteront un minimum de 6 crédits (au lieu de 3 crédits dans la version actuelle), assurant une formation approfondie dans les domaines choisis. Deux nouveaux cours sont créés (SST 2300–*Analyse des risques et programme de prévention* ; SST 2305–*Technologie et SST*). Afin d'adapter les modalités d'enseignement, il sera possible de suivre un cheminement entièrement en ligne à compter du trimestre d'été 2025. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-256.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités des conditions d'admission (un profil DEC est présent dans les conditions de la plupart des programmes de la Faculté, bien qu'il ne s'agisse pas de la clientèle principalement visée), et sur les raisons historiques pour lesquelles le cours DRT 3230G n'est pas siglé SST. On prend note de vérifier la possibilité de modifier ce sigle, puisque le cours miroir n'existe pas à la Faculté de droit.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat de santé et sécurité du travail (1-402-5-0), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2025-A0033-1174-256.

CE-1174-5.4 Faculté des arts et des sciences – Département de philosophie

- Création d'un programme de Certificat en éthique (1-195-5-0)
- Intégration du programme à la liste des programmes constitutifs des baccalauréats par cumul avec appellation en *Environnement, société et transitions*, et en *Cultures, sociétés et religions*

2025-A0033-1174-257, 257.1

Le programme de Certificat en éthique propose une offre de formation spécifiquement concentrée sur des problématiques de l'éthique, par l'acquisition de connaissances fondamentales et de compétences liées à la réflexion éthique (allant au-delà de la déontologie professionnelle), pouvant s'accorder avec un parcours de formation disciplinaire qui ne soit pas exclusivement poursuivi en philosophie, mais également dans une autre discipline, ou pouvant présenter un intérêt de formation complémentaire pour des

personnes œuvrant sur le marché du travail. Le programme bénéficiera des expertises professorales et de recherche en éthique et philosophie pratique présentes au Département de philosophie, et mettra en valeur la force du Département dans ce domaine (constatée favorablement dans le cadre du processus institutionnel d'évaluation des programmes), qui le démarque à l'échelle internationale, en considérant, entre autres, ses liens étroits avec le Centre de recherche en éthique.

Constituée de cours existants (dont les nouveaux cours portant sur des enjeux éthiques créés dans le cadre de la refonte récente des programmes de premier cycle), la structure du Certificat en éthique comportera un bloc de cours obligatoires de Fondements totalisant 3 crédits, 24 crédits de cours à option, répartis dans quatre blocs de cours (Perspectives politiques ; Vie, environnement, technologie ; Perspectives historiques ; Thématiques complémentaires), et 3 crédits de cours au choix. Le programme pouvant se poser adéquatement en complémentarité de cheminement de formation selon la modalité d'un baccalauréat par cumul, il est proposé de l'ajouter à la liste des programmes constitutifs des baccalauréats par cumul avec appellation en *Environnement, société et transitions* et en *Cultures, sociétés et religions*. L'implantation du programme de Certificat et des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-257.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, et à la Faculté des arts et des sciences (Direction) :

- la création d'un programme de Certificat en éthique (1-195-5-0),
- l'intégration du programme à la liste des programmes constitutifs des baccalauréats par cumul avec appellation en *Environnement, société et transitions* et en *Cultures, sociétés et religions*,

conformément au document 2025-A0033-1174-257.

CE-1174-5.5 Faculté des arts et des sciences – Institut d'études religieuses

- Création d'un programme de Majeure en études religieuses (1-885-2-1)
- Modification aux programmes de Baccalauréat (1-885-1-1) et de Mineure (1-885-4-0) en études religieuses
- Abolition des programmes de Majeure en sciences des religions (1-905-2-0) et de Majeure en théologie (1-885-2-0)
- Modification aux programmes de baccalauréat par cumul avec appellation en *Cultures, sociétés et religions* et en *Religions, spiritualités et pratiques d'intervention*

2025-A0033-1174-258, 258.1

La refonte proposée aux programmes de premier cycle de l'Institut d'études religieuses répond aux recommandations issues du processus institutionnel d'évaluation des programmes, et se pose en regard d'un souci de mieux correspondre à des besoins actuels de formation, à l'évolution des domaines concernés, et à la perspective envisagée par l'Institut de recentrer l'articulation des champs d'études couverts, par une prédominance moins marquée de la théologie (liée à la diminution des expertises, ainsi que de la part occupée par la théologie dans les formations en sciences des religions), par le maintien du champ des sciences des religions, et par l'accentuation du champ de l'étude du spirituel et de l'intervention spirituelle (également souligné par l'apport de nouvelles expertises professorales et de

recherche). Des problématiques liées à la diminution des taux d'inscription ont également été considérées, ainsi que l'adaptation nécessaire à la suite du remplacement du programme d'Éthique et culture religieuse par le programme de Culture et citoyenneté québécoise des études secondaires. L'adaptation de l'offre de formation à de nouveaux besoins considère également des parcours de formation différenciés et variés (incluant les parcours de baccalauréat par cumul et de baccalauréat par cumul avec appellation). Une rationalisation est apportée au répertoire de cours et à la structure des programmes. Un nouveau programme de Majeure viendra compléter l'offre de programmes en Études religieuses, et remplacera les programmes de Majeure en sciences des religions et de Majeure en théologie, abolis. La structure du programme de Baccalauréat en études religieuses sera réaménagée, par le retrait des deux orientations actuelles, dont les cours seront réorganisés en un seul segment, et dans les autres blocs du programme.

La modification aux programmes de baccalauréats par cumul avec appellation en Cultures, sociétés et religions et en Religions, spiritualités et pratiques d'intervention porte sur l'ajout du nouveau programme de Majeure en études religieuses à la liste des programmes constitutifs (en remplacement des deux programmes de majeure abolis), et à la modification du cours REL 3900 comme cours intégrateur pour les deux programmes (retrait du cours REL 2403, aboli).

L'implantation du programme de Majeure en études religieuses et des programmes modifiés est prévue au trimestre d'hiver 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-258.

Des précisions sont apportées sur les modalités du suivi du processus d'évaluation des programmes et de la préparation des plans d'action, lesquels sont vérifiés en amont par le Bureau de la promotion de la qualité et étudiés à la Sous-commission d'évaluation des programmes. En réponse à une question, des explications portent sur l'approche des différentes traditions religieuses selon la perspective des sciences des religions. On prend note que des sections du formulaire de transmission ne comportent pas de signature ; une vérification sera effectuée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences :

- la création d'un programme de Majeure en études religieuses (1-885-2-1),
- la modification aux programmes de Baccalauréat (1-885-1-1) et de Mineure (1-885-4-0) en études religieuses,
- l'abolition des programmes de Majeure en sciences des religions (1-905-2-0) et de Majeure en théologie (1-885-2-0),
- la modification aux programmes de baccalauréat par cumul avec appellation en *Cultures, sociétés et religions* et en *Religions, spiritualités et pratique d'intervention*,

conformément au document 2025-A0033-1174-258.

CE-1174-5.6 Faculté des arts et des sciences – Département des littératures de langue française

- Abolition du programme de Baccalauréat en lettres et sciences humaines
(1-163-1-0)

2025-A0033-1174-259, 259.1

Le programme de Baccalauréat en lettres et sciences humaines, dont l'abolition est proposée à compter du trimestre d'automne 2025, a été fermé à l'admission au trimestre d'automne 2016, en raison d'un faible taux d'inscriptions et d'un taux d'attrition élevé au terme de la première année suivie dans le programme. Le caractère pluridisciplinaire de ses composantes donnait lieu à des difficultés dans la gestion du programme. On a également observé que la formule d'un baccalauréat par cumul semble répondre plus adéquatement à des intérêts pour une formation multidisciplinaire.

En réponse à une question, des précisions portent sur le contexte et l'historique expliquant la diminution, au cours des années de son activité, de l'intérêt pour ce programme, malgré la qualité que celui-ci présentait, à sa création, en tant qu'offre de formation multidisciplinaire. Une évaluation a été effectuée en 2013, dans le cadre du processus institutionnel, et avait révélé les problèmes observés en regard des taux d'inscription et d'attrition. On a également constaté que pour de telles formations, des formules différentes apparaissaient mieux appréciées et recherchées que celle proposée par le programme. Sur la durée écoulée depuis la fermeture du programme à l'admission et son abolition formelle, elle ne dépasse pas la période de prescription indiquée dans ce cas, soit dix ans.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Baccalauréat en lettres et sciences humaines (1-163-1-0), au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2025-A0033-1174-259.

CE-1174-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.7.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Ahlem Ammar, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Anne-Marie Émond, vice-doyenne à la formation initiale en enseignement.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, Simon De Denus, présente le projet inscrit au point 6.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette faculté, Simon-Pierre Gravel, professeur agrégé.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.3, la Commission reçoit, de la Faculté de médecine, Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires, Stefano Rezzonico, professeur agrégé, et Sylvie Hébert, professeure titulaire, de l'École d'orthophonie et d'audiologie.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 6.4 à 6.7. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté : Jonathan Lévesque, conseiller ; Christian Nadeau, professeur titulaire au Département de philosophie (point 6.4) ; Dominic Arsenault, professeur titulaire au Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels (point 6.5) ; Sylvie Hamel, directrice du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (point 6.6).

CE-1174-6.1 Faculté des sciences de l'éducation – Centre de formation initiale des maîtres

- Création d'un programme de Maîtrise en éducation, option enseignement en adaptation scolaire (2-857-1-0)

2025-A0033-1174-246

Le programme de Maîtrise en éducation, option enseignement en adaptation scolaire, veut proposer une offre de formation qualifiante, en réponse à une demande du ministère de l'Éducation en ce sens. Le programme s'adresse aux enseignantes et enseignants non légalement qualifiés–NLQ (dont une proportion importante occupe des postes de suppléance), intervenant dans le champ de l'adaptation scolaire, et détenant un diplôme de baccalauréat relevant d'une discipline autre que l'enseignement, ainsi qu'aux personnes détentrices d'un baccalauréat en psychologie, en psychoéducation, ou en psychologie et sociologie (baccalauréat bidisciplinaire), ou d'un diplôme de premier cycle préparant adéquatement aux études en lien avec la formation disciplinaire de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Comportant une structure de 45 crédits, répartis selon 39 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option, à laquelle s'ajoute une formation complémentaire hors programme (allant de 3 à 15 crédits, selon le profil d'admission), le programme proposé se veut axé sur la pratique enseignante, tout en assurant un accompagnement optimal pour l'atteinte des objectifs de formation liés à la maîtrise de la langue française, l'approfondissement des notions en mathématiques, l'acquisition de connaissances dans les théories de l'apprentissage et le développement de l'enfant. Quatorze cours sont créés pour la nouvelle option (sigles DID, EDU, ETA, PPA). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-246.

On prend note qu'un test sur l'évaluation des compétences en mathématiques est disponible à la Faculté des arts et des sciences (SAFIRE).

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités des cours double siglés selon qu'ils s'inscrivent dans un parcours d'études de premier cycle ou de deuxième cycle (différenciation des approches dans les évaluations et les barèmes, etc.), et sur la présentation du segment hors programme dans le tableau de la structure. La possibilité d'avoir à suivre ces crédits supplémentaires reste relative, comparativement à ce qui est exigé dans des programmes par des institutions concurrentes ; il importera de rendre compte de ce fait dans les documents et outils de promotion du programme. Une remarque portant sur la formulation et la distribution des objectifs de formation dans les plans de cours cadre, il est mentionné que ces éléments restent à finaliser dans le cadre de la préparation des plans pour l'ensemble des cours (contenus, actions, activités, approches de sensibilisation).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Maîtrise en éducation, option enseignement en adaptation scolaire (2-857-1-0), au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document 2025-A0033-1174-246.

CE-1174-6.2 Faculté de pharmacie

- Modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques (2-700-1-0)
 - 2025-A0033-1174-247
-

La modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques propose principalement l'abolition de l'option Chimie médicinale (segment 71), les contenus de cette option ne se reflétant plus dans le répertoire ni dans les expertises. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-247.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques (2-700-1-0), à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2025-A0033-1174-247.

CE-1174-6.3 Faculté de médecine – École d'orthophonie et d'audiologie

- Création d'un Programme de qualification en orthophonie (2-752-1-2)
 - Création d'un Programme de qualification en audiologie (2-751-1-2)
-

2025-A0033-1174-248, 2025-A0033-1174-249

La proposition de la création de programmes de qualification, l'un en orthophonie et l'autre en audiologie, permettra d'offrir une structure de programme adaptée et conforme, afin d'y inscrire, à temps plein, les candidates et les candidats n'ayant pas complété leur formation au Québec, et ayant reçu une prescription de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes (OOAQ) en vue d'accéder au droit de pratique. À la suite, au cours des dernières années, de la restructuration des programmes en audiologie et en orthophonie, ces clientèles se voient obligées de suivre un nombre de crédits trop élevé pour être inscrites selon le statut des études libres. Sans structure précise, les programmes comportent un maximum de 70 crédits de cours au choix, déterminés en fonction de la prescription de l'ordre professionnel. L'implantation des programmes est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte aux documents 2025-A0033-1174-248 et 249.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine :

- la création d'un Programme de qualification en orthophonie (2-752-1-2), conformément au document 2025-A0033-1174-248,
- la création d'un Programme de qualification en audiologie (2-751-1-2), conformément au document 2025-A0033-1174-249.

CE-1174-6.4 Faculté des arts et des sciences – Département de philosophie

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en philosophie au collégial (2-195-6-0)
-

2025-A0033-1174-250

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en philosophie au collégial (9 crédits obligatoires) permettra, pour les étudiantes et les étudiants

du programme de Doctorat en philosophie, d'avoir accès aux cours et au stage pour l'enseignement de la philosophie au collégial, actuellement offerts dans le cadre d'une option du programme de Maîtrise, et de répondre à un intérêt en ce sens. Tout comme l'option correspondante de la Maîtrise, le microprogramme ne se présente pas comme une formation formelle en enseignement, mais propose des contenus théoriques et pratiques sur l'approche des notions de philosophie dans le contexte de la formation collégiale. L'implantation du microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-250.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Ahlem Ammar, mentionne l'intérêt qu'il y aurait d'inclure la FES dans les consultations relatives au développement d'offres de formation portant sur des contenus d'enseignement. Son intervention veut rappeler l'importance de disposer de mécanismes de consultation et de collaboration entre les facultés, dans un climat de confiance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en philosophie au collégial (2-195-6-0), au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2025-A0033-1174-250.

CE-1174-6.5 Faculté des arts et des sciences – Direction

- Modification au programme de DESS en arts, création et technologies
(2-960-1-2)

2025-A0033-1174-251

La modification au programme de DESS en arts, création et technologies propose des ajustements à la structure et aux cours, afin d'améliorer l'accompagnement des projets de création (création du cours ART 6023, permettant de structurer une participation à l'exposition annuelle du programme et d'intégrer des notions de diffusion des œuvres), d'augmenter la flexibilité en matière de stages (ajustement au bloc 70E, comportant dorénavant un minimum de 3 crédits et un maximum de 9 crédits, et création de stages de 3 et de 6 crédits, facilitant la recherche de lieux de stage), et de mettre à jour la banque de cours à option (retrait et ajout de cours provenant d'autres départements). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-251.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de DESS en arts, création et technologies (2-960-1-2), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2025-A0033-1174-251.

CE-1174-6.6 Faculté des arts et des sciences – Département d'informatique et de recherche opérationnelle

- Modification au programme de Doctorat en informatique (3-175-1-0)
2025-A0033-1174-252

La modification au programme de Doctorat en informatique découle des recommandations d'un comité départemental, ayant analysé les meilleures pratiques appliquées par d'autres universités nord-américaines, en vue de redéfinir la structure et les contenus du programme. Les ajustements proposés visent à alléger certains prérequis, à uniformiser les étapes du cheminement, et à prévoir une offre de cours favorisant l'exploration d'autres domaines disciplinaires, en complémentarité de la spécialité suivie. Ainsi, le nombre d'examens pré-doctoraux passera de trois à deux ; un cours obligatoire de méthodologie sera créé, ainsi que quatre cours disciplinaires et plusieurs cours-coquilles (pour les cours suivis dans d'autres établissements dans le cadre des ententes interuniversitaires *via* le BCI) ; un bloc de cours de formation complémentaire sera ajouté (bloc 700) ; la structure du programme sera redéfinie par plusieurs blocs de cours ; le nombre de crédits alloués à la thèse passera de 84 à 77, redéfinissant la distribution des crédits du programme comme suit : 90 crédits, répartis selon 78 crédits obligatoires (dont 77 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse), et 12 crédits à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-252.

En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur le processus départemental qui a eu cours, comparativement au processus institutionnel d'évaluation des programmes, lequel reste à compléter, et sur la modalité de créer un grand nombre de cours-coquilles, laquelle apparaît inhabituelle et lourde. La Commission prend note de l'explication apportée (précisant qu'en collaboration avec le Bureau de la registraire, on a envisagé cette solution en raison du grand nombre d'inscriptions dans ce programme), et observe qu'une telle modalité ne pourrait pas s'appliquer dans tous les cas, et nécessitera une consultation préalable auprès du BR.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en informatique (3-175-1-0), au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2025-A0033-1174-252.

CE-1174-6.7 Faculté des arts et des sciences – Direction

- Modification au programme de Maîtrise en études internationales (2-072-1-0)
2025-A0033-1174-253

La modification au programme de Maîtrise en études internationales porte sur la modalité de stage, dont les cours du bloc 70F-ST. Comportant actuellement 24 crédits, composés de 15 crédits de stage et de 9 crédits attribués à un essai de stage, il est proposé de réduire à 6 le nombre de crédits attribués à l'essai. Un nouveau sigle sera créé pour cette activité (INT 6811, remplaçant INT 6810, aboli), laquelle comportera la présentation d'un portfolio comprenant une description du stage, une analyse thématique et une session d'affiches servant de support à une présentation orale lors d'une journée organisée deux fois par an, proposant ainsi une approche pédagogique plus appropriée et motivante. Après analyse du travail requis pour ce nouveau cours, le nombre de crédits attribués a été ramené à 6 ; afin de rééquilibrer la distribution des crédits, 3 crédits ont été ajoutés au nombre de cours à option de la modalité, passant de 18 à 21 crédits. L'implantation du programme modifié est

prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-253.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en études internationales (2-072-1-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2025-A0033-1174-253.

CE-1174-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale des plans d'action inscrits aux points 7.1 à 7.3, assisté par le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz (points 7.1 et 7.2), et par le doyen de la Faculté de pharmacie, Simon De Denu (point 7.3) ; pour ce dernier point, la Commission reçoit, de cette Faculté, Marie-France Beauchesne, professeure titulaire de clinique et vice-doyenne associée aux études en pharmacie et à la vie étudiante.

CE-1174-7.1 Faculté de l'éducation permanente

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité (1-066-5-0)

2025-A0033-1174-260, 260.1

Le plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité rappelle les points forts observés, et portant sur la pertinence sociale du programme, sur l'appréciation des méthodes d'enseignement et des expertises présentes, et sur la possibilité de l'obtention d'un grade universitaire par un parcours de baccalauréat par cumul. Parmi les thèmes des recommandations, pris en compte par le plan d'action, figurent : le repositionnement du programme en fonction des besoins actuels du marché, des clientèles étudiantes et de la concurrence ; la révision afférente de la structure et des contenus du programme, incluant le développement actualisé de compétences disciplinaires ; la diversification des stratégies de recrutement en vue de la maximisation des nouvelles inscriptions. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-260 ; le document 2025-A0033-1174-260.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de l'éducation permanente, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité (1-066-5-0), conformément au document 2025-A0033-1174-260.

CE-1174-7.2 Faculté de l'éducation permanente

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat de santé et sécurité du travail (1-402-5-0)

2025-A0033-1174-261, 261.1

Le plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat de santé et sécurité du travail présente les points forts suivants : la bonne réputation et la satisfaction des diplômées et diplômés du programme ; l'appréciation de la qualité de l'enseignement et des méthodes pédagogiques ainsi que des expertises disciplinaires présentes ; le bon taux de diplomation. Les recommandations prises en compte dans le plan d'action ont porté, notamment, sur les éléments suivants : la révision du programme (structure, contenus et modalités d'enseignement), en fonction de sa modernisation et de son optimisation en regard de l'amélioration étudiante et des besoins du marché du travail, et en fonction de modalités de cheminement recherchées (cours en ligne ; cheminement à temps plein ; intégration dans les baccalauréats par cumul en gestion ; etc.) ; le rehaussement de la qualité, et de la cohérence pédagogique (renforcement de la collaboration enseignante ; innovation pédagogique ; alignement des méthodes d'enseignement avec les pratiques professionnelles) ; l'amélioration de l'expérience étudiante et de la préparation professionnelle ; l'amélioration des stratégies de communication et de promotion ; la clarification du positionnement du certificat par rapport aux programmes similaires offerts à l'Université (mécanismes de concertation avec les programmes de même discipline ; établissement d'un comité interfacultaire de coordination SST). La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-261 ; le document 2025-A0033-1174-261.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de l'éducation permanente, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat de santé et sécurité du travail (1-402-5-0), conformément au document 2025-A0033-1174-261.

CE-1174-7.3 Faculté de pharmacie

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine (2-675-6-3)

2025-A0033-1174-262, 262.1

Le plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine présente les points forts suivants : la pertinence et la finalité, bien définies, du microprogramme ; la pertinence des conditions d'admission, correspondant à la clientèle visée ; l'adéquation des contenus de cours, permettant de développer les compétences visées ; des éléments positifs représentés par la composition, l'engagement et la qualité du corps enseignant, par la flexibilité des modules d'autoapprentissage en ligne, et par des activités en présentiel favorisant le réseautage. Les éléments des recommandations principalement pris en compte dans le plan d'action ont porté sur : la révision de la structure du microprogramme (en regard, notamment, de la séquence des cours dans un cheminement type et incluant une activité d'intégration, et de la périodicité de l'offre de cours) ; la révision des compétences visées, et la détermination d'indicateurs pour en mesurer l'atteinte ; la définition d'activités pédagogiques diversifiées et

de modalités d'accompagnement, en vue du renforcement de l'apprentissage par l'expérience ; la mise en place de modalités dédiées au processus d'évaluation et d'amélioration continue du microprogramme (comité de programme) ; la préparation d'un plan de promotion. La présentation reporte au document 2025-A0033-1174-262 ; le document 2025-A0033-1174-262.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de développement de cours ou de programmes offerts en ligne à l'Université (analysées selon les besoins ou selon les contextes et objectifs de formation, et devant assurer le niveau attendu de la qualité de la formation), et sur la possibilité, dans le cadre du microprogramme, de se trouver en contact avec des milieux professionnels, ou avec d'autres milieux de formation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de pharmacie, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine (2-675-6-3), conformément au document 2025-A0033-1174-262.

CE-1174-8 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1174-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 20 mai 2025, à 14 heures.

CE-1174-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente souligne la fin du mandat des membres étudiantes désignées par la FAÉCUM : Ness Teboul, Isabelle Ouellette et Justine Wu, et les remercie pour la qualité de leur participation aux travaux de la Commission.

La séance est levée à 16 heures 50.

Adopté le 20 mai 2025, délibération CE-1175-2.

La présidente,

Pascale Lefrançois

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot